

Media Release

The Workers' Safety and Compensation Commission Lay Charges under the Northwest Territories Safety Act

Yellowknife, NT (April 26, 2022) – On April 19, 2022, the Workers' Safety and Compensation Commission filed seven charges against Arctic Canada Construction Ltd. (ARCAN) in the Northwest Territories' Territorial Court under the *Safety Act*.

ARCAN is charged with multiple counts alleging violations of the *Safety Act* and *Occupational Health and Safety Regulations*, including failure to properly train and supervise workers and non-compliance with regulatory requirements for the use of aerial devices, as well as other offences.

The charges were filed following an investigation by WSCC Safety Officers in relation to an incident that occurred on April 22, 2021 at a worksite in Fort Simpson. Two workers were using a telehandler with a man basket to maneuver a handrail for a staircase. As the basket was raised, the telehandler became unbalanced and hit the ground. This caused injury to the worker who was thrown from the basket onto the ground.

The first court appearance is scheduled for June 08, 2022, in Fort Simpson, Northwest Territories.

As the matter is now before the courts, WSCC is not able to provide further information or comment at this time.

-30-

Maggie Collins Manager, Communications

T: (867) 920-3854

E: Maggie.Collins@wscc.nt.ca

Note:

1. The Access to Information and Protection of Privacy Act also states what personal information government bodies are permitted to release. Under these Acts, the WSCC is unable to disclose personal information or information that could reasonably identify an individual.



Communiqué

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs porte des accusations en vertu de la *Loi sur la sécurité* des Territoires du Nord-Ouest

Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest (26 avril 2022) – Le 19 avril 2022, la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs a porté sept accusations contre Arctic Canada Construction Ltd. (ARCAN) auprès de la Cour territorial des Territoires du Nord-Ouest en vertu de la *Loi sur la sécurité*.

ARCAN fait l'objet d'un chef multiple alléguant des infractions à la *Loi sur la sécurité* et au Règlement sur la santé et la sécurité au travail, notamment l'omission de former et de superviser adéquatement les travailleurs, ainsi que de se conformer aux exigences réglementaires pour l'usage de dispositifs aériens.

Les accusations découlent d'une enquête menée par des inspecteurs de la CSTIT en lien avec un incident qui s'est produit le 22 avril 2021 sur un chantier à Fort Simpson. Alors que deux travailleurs utilisaient un appareil à bras télescopique avec une nacelle pour installer une rampe d'escalier, le bras a été déséquilibré et a frappé le sol. Le travailleur qui était dans la nacelle a été éjecté et a subi des blessures.

La première comparution devant le tribunal doit avoir lieu le 8 juin 2022 à Fort Simpson, aux Territoires du Nord-Ouest.

Étant donné que cette affaire est maintenant devant les tribunaux, la CSTIT n'est pas en mesure de fournir de renseignements ou de commentaires supplémentaires pour le moment.

-30-

Maggie Collins Gestionnaire des communications

Tél: 867-920-3854

Courriel: Maggie.Collins@wscc.nt.ca

Remarque:

 La Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée apporte également des précisions sur les renseignements personnels que les organismes gouvernementaux ont le droit de diffuser. En vertu de ces lois, la CSTIT n'est pas en mesure de divulguer des renseignements personnels ou de l'information qui pourrait raisonnablement permettre d'identifier une personne.